

Conseil d'école du 19 octobre 2 017.

La séance de travail débute à 18 h 10. Madame Mangin est secrétaire de séance.

Les points 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 sont communs (conseil des Maîtres/ALPEH). **Les points 2, 8, 10 et 11** ont été inscrits à l'ordre du jour par le Conseil des Maîtres. **Les autres points ont été évoqués** à la demande de l'ALPEH. .

Présents : mesdames Liatard, Verjus, Soja et Mangin, enseignantes. Mesdames Roche, Bray, Fouché, Bonin, titulaires ALPEH. Madame Guidez, suppléante ALPEH. Madame Mérino, DDEN (départ à 19 heures). Mesdames Bouchet-Bellecourt, maire et madame Guégaden, adjointe aux affaires scolaires et à l'enfance. Messieurs Torres, titulaire ALPEH et monsieur Morel, directeur, enseignant.

Conviées, absentes et excusées : madame Bouchut, Inspectrice de la circonscription Seine et Loing et madame Piat, association de service du directeur (présente à Jean Carcy le lundi).

1/ Scrutin du 13 octobre 2 017

217 inscrits. **88** votants. **16** bulletins blancs ou nuls. **72** suffrages exprimés. Taux de participation : **40, 55 %**. **5 sièges** à pourvoir. Une liste en présence. **Elus titulaires** : mesdames Roche, Bray, Fouché, Bonin et monsieur Torres. **Elues suppléantes** : mesdames Mazzola-Beaufort , Guidez et Boucot.

2/ Rappel sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école (articles 17, 18 , 19 , 20 du décret n°90-788 du 06/09/90 modifiés par décret n°2013-983 du 04/11/2 013 (art. 1 et 2).

Les partenaires (enseignants y compris spécialisés, représentants des collectivités territoriales, DDEN et parents du comité nouvellement élu) sont réunis en Conseil d'École pour informer, donner des avis et débattre sur la vie de l'école, animés par un souci : l'intérêt des enfants.

Parmi ses missions, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à madame la DASDEN.
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des élèves.
- Les conditions d'intégration des élèves handicapés.
- Les activités périscolaires.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- La composition des classes, les prévisions d'effectifs.
- L'organisation des aides spécialisées.
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Rôle du délégué départemental de l'Éducation Nationale : désigné(e) pour 4 ans par l'inspecteur d'académie après avis du C.D.E.N, il (elle) peut intervenir individuellement sur :

- L'état et les besoins des écoles.
- L'entretien des locaux.
- Le fonctionnement et l'hygiène alimentaire des restaurants scolaires.

Les personnes présentes lors du conseil d'école sont l'équipe enseignante, les titulaires des associations de parents d'élèves et deux membres de la municipalité. Mr Morel précise qu'il peut, en tant que Président du conseil, convier toute autre personne, en fonction de l'ordre du jour (le périscolaire, des spécialistes médicaux, le médecin et l'infirmière scolaire...).

3/ Effectifs et répartition des élèves.

126 élèves inscrits présents.

14 CP/8 CE1 : madame Liatard. **19 CE1/7 CE2** : madame Verjus. **20 CE2/6 CM1** : madame Soja.

10 CM1/16 CM2 (A) : madame Mangin. **9 CM1/17 CM2 (B)** : monsieur Morel et madame Piat (présente le lundi).

Il est rappelé qu'au vu du nombre d'élèves prévus l'année scolaire prochaine, la mairie refusera les dérogations pour les années suivantes.

4/ Vote et approbation du règlement intérieur de l'école.

12 oui et 1 non. Adoption du nouveau règlement. Le problème, très ponctuel et rare, de retard du déclenchement de la sonnerie est par ailleurs signalé à la mairie.

5/ Enseignants spécialisés.

Ponctuellement, interviennent au sein de l'école (entretiens, observations en classe, équipes éducatives et suivi de scolarisation) les enseignants spécialisés suivants:

Monsieur Boucourt : psychologue scolaire.

Madame Carraz : enseignante référente aux difficultés de comportement.

Monsieur Fouqué : enseignant référent aux élèves en situation de handicap.

6/ Point coopérative.

Madame Liatard, trésorière, présente le bilan **2 016/2 017**.

Coopératives des classes : dons des familles (**1 427 euros**) et vente des photos (**730, 45 euros**) : **2 157, 45 euros** répartis sur les **6 classes**.

Coopérative d'école : subvention mairie de **2 200 euros**.

Dépenses : MAE (**173,31 euros**), semaine du 7° Art (**536 euros**), ramettes de papier (**624,80 euros**), Cycle 3 (**200 euros**), fichier de lecture (**80 euros**), affiliation USEP (**1 022, 40 euros**). Il y a **392 euros** de reliquat de l'an passé.

7/ Sécurité. Exercices incendie et attentat/intrusion (vigipirate).

Entre le **06/11** et le **22/12/17**, un exercice de simulation s'appuyant sur un scénario émanant du rectorat de l'académie de Créteil aura lieu.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le **26/09**. Enseignants et élèves informés. 1 minute 40 secondes pour le temps d'évacuation.

8/ Séjour avec nuitées.

Classes concernées : mesdames Liatard et Mangin.

Lieu : Tiffauges en Vendée. Proche du Puy du Fou, du marais Poitevin.

Dates : du 23 au 25/05/2 018.

1 élève de CP ne participera pas. La mairie financerait l'assurance annulation et proposerait un adulte accompagnateur. Les deux enseignantes vont présenter un dossier à la mairie pour envisager une éventuelle participation aux frais. Par ailleurs, l'école a réduit les frais du voyage à **200 euros** pour les familles ayant 2 enfants inscrits au voyage.

9/ Tremplin.

Un courrier de présentation de cette association bénévole d'aide aux devoirs a été transmis début octobre aux familles dont l'(les)enfant(s) relevai(ent), selon chaque enseignant(e), de ce dispositif. Accord des familles obligatoire. Les membres du Tremplin sont conviés aux équipes éducatives concernant les élèves dont ils s'occupent hors temps scolaire.

10/ Travaux d'été

Peinture de 3 classes du bâtiment ancien. Eclairage dans l'escalier de ce même bâtiment. Réparation de 2 portes de sortie (côtés cour et rue de l'église).

La porte du nouveau bâtiment qui donne sur la cour, à la demande de M. Torres, sera remise aux normes de sécurité.

Concernant les travaux souhaités, l'équipe enseignante demande à la mairie si la fermeture d'un local exclusivement dédié au matériel sportif en salle du Clos serait possible.

11/ Cérémonie du 11 novembre..

Elèves présents au monument aux morts samedi 11/11 à partir de 11 h 15, sous la responsabilité des familles.

Lecture de lettres de Poilus, de poèmes. Marseillaise interprétée. Exposition de dessins d'élèves. La mairie offre une collation à l'issue de la cérémonie. Madame Verjus et M. Morel seront présents.

12/ Vente de chocolats.

L'ALPEH maintient la vente en maternelle. L'élémentaire assure une vente au sein de l'école, comme l'année scolaire dernière. L'ALPEH précise qu'une somme pourrait être allouée à l'école en aide à un projet.

13/ Ambiance dans la cour.

Aucun problème à signaler. Deux enseignants surveillent la cour (entrées et récréations). Les attestations d'accident scolaire sont rédigées dans le cadre réglementaire.

14/ Manuels scolaires.

Avec la subvention mairie, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont 2 livres (français/mathématiques). En outre, 3 fichiers de productions d'écrits ont été acquis. Pour les CE1, un manuel et un fichier. Pour les CP,

un fichier.

15/ Piscine.

M. Torres soulève le problème des parents accompagnateurs qui ne peuvent pas rester aux abords du bassin. M. Morel répond que c'est une décision du directeur du centre nautique. L'ALPEH précise qu'un courrier a été envoyé par l'association au directeur de la piscine afin d'éclaircir l'accueil des parents sur le temps de natation des élèves. Les parents peuvent avoir accès à la machine à café et rester dans l'enceinte de la piscine. L'accès aux tribunes proches des bassins est interdit aux parents. Pour la seconde période (février à juillet 2018), se posera la question des parents accompagnateurs. Il y aura 60 élèves, 3 adultes (dont une AVS). La capacité du bus est de 63 passagers. Ils devront suivre le bus avec leur véhicule.

16/ Procédure en cas d'absence des enseignants.

Grève : SMA (service minimum d'accueil assuré par la mairie) en fonction du nombre de grévistes.

Absences (prévues ou imprévues). Si pas de remplacement, élèves répartis dans les classes. Selon le nombre de présents, roulement entre les collègues présents dans la cour. Service minimum d'accueil (SMA).

Pour les équipes éducatives, le directeur informe bien en amont l'inspection du besoin d'un(e) remplaçant(e).

M. Morel précise qu'il arrive que le remplacement soit effectué avec une arrivée de la personne à 9 h 30. Il informe si possible rapidement les familles par courriel de la présence d'un(e) remplaçant(e).

Précision de l' ALPEH : il semblerait possible d'accueillir 30 élèves maximum par classe. L'association de parents réitère son souhait que les élèves ne soient pas dans le couloir sans surveillance directe des enseignants. Les portes des classes restent ouvertes.

17/ USEP.

Les 5 classes participeront aux rencontres USEP.

18/Visiophone (entrée ancien bâtiment) :

Utile pour M. Morel dont la classe est au rez-de-chaussée du bâtiment ancien. En réflexion par la mairie.

19/ Téléthon/Noël.

L'ALPEH participera le **8 décembre** (16 h 30) à une vente de gâteaux au profit du téléthon. au téléthon et le **9** au marché de Noël (goûter et défilé de lampions en fin d'après-midi). Les élèves de l'école sont invités à y participer.

20/ Accueil des élèves à mobilité réduite.

Une élève de CM1, temporairement en fauteuil roulant, a été accueillie en CE1/CE2 pendant 3 semaines. Depuis, cette élève a réintégré sa classe. Elle a des béquilles. La situation est compliquée dans cette école pour l'accueil d'élève(s) en fauteuil roulant. La mairie a établi dès 2015, un calendrier de travaux permettant l'accès aux deux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Si la situation avait perduré, il aurait fallu temporairement changer les élèves des deux classes. Le problème se poserait également si plusieurs enfants, de niveaux de classes différents, se trouvaient en situation de handicap (PMR : personne à mobilité réduite).

Suggestion ALPEH : la solution pour une prochaine situation serait de changer les classes et de permettre à un enfant à mobilité réduite d'être dans sa classe au rez de chaussée, côté place du Clos. Ces classes sont aux normes accessibilité handicap. Reste le problème de la récréation. Pas de solution prévue à ce jour..

21/ Etude su soir.

9 élèves inscrits (8 sur 2 soirs). Mme Guégaden a accordé un changement du seuil d 'ouverture d'une étude (passant de 10 à 8 élèves). Les parents demandent que les élèves n'utilisent pas les ordinateurs. M. Morel, qui assure ce hors temps scolaire, précise que le traitement de texte est ponctuel, particulièrement pour un élève de CM2 qui a un PAP (programme d'aide personnalisée) depuis 2 années scolaires.

22/ Ordinateurs.

Problèmes réccurents d'accès internet (bugs). Codes accès internet enseignants/élèves installés en juin dernier. Educabox réactivée. Contrôle parental à nouveau effectif dans l'école. Les ordinateurs semblent obsolètes (installés en 2 008). M. Morel recontactera TNS qui assure la maintenance de la salle informatique. Conservation, au final , de ce prestataire. Un devis a été demandé afin d'obtenir la fibre.

23/ Photocopieur.

Le technicien doit passer pour un souci de lisibilité de certaines impressions (lignes effacées). Appareil doté "d'un très fort kilométrage".

24/ Panneau d'interdiction pour le grillage.

Pas de panneau à l'intention de certains enfants qui sont sous la **responsabilité des familles à compter de 16 h 30** et qui malmènent ce grillage, refait entièrement par les services techniques en 2015. **Article prévu par l'ALPEH sur ce sujet.**

25/ Session RAN (remise à niveau) d'août dernier (dernière semaine)

M. Morel a assuré la session de remise à niveau à l'école Jean Carcy. Une collègue de Féricy était présente. Ont participé à ce mini stage, répartis en deux groupes, 6 élèves d'Héricy, 3 de Vulaines et 3 de Féricy. M. Morel remercie la mairie pour la mise à disposition des locaux.

26/ Organisation de la place du Clos.

Durant les travaux, les classes utiliseront un autre chemin pour rejoindre le bus (piscine, sorties ponctuelles...). Pour l'accès à la salle du Clos, ce sera étudié avec la mairie, un peu avant le démarrage effectif des travaux.

Le Conseil d 'école numéro deux est fixé au 13 mars 2 018.

La séance se termine à 20 h 45.

La secrétaire

D. Mangin.

Le directeur

JC Morel